

Les critères de sélection des candidats sont les suivants :

- Cohérence pédagogique du projet de mobilité (Terrain de stage et missions validés par le professeur responsable de la formation, en lien avec la formation, amélioration des compétences linguistiques, conformité juridique entreprise et pays en matière de visa, âge légal de majorité etc.)

- Assiduité, Implication, résultats scolaires.

Tout étudiant régulièrement inscrit en BTS au lycée Tuianu Le Gaiyc de Parara est éligible quelle que soit sa nationalité et indépendamment de plafonds de revenus.

Les publics prioritaires bénéficient de compléments financiers pour le voyage et le séjour. Les demandes de bourses sont satisfaites dans la limite des financements disponibles. Les dossiers des candidats ayant une obligation de stage à l'étranger sont traités en priorité.

DOSSIER ERASMUS PIECES A FOURNIR (Version papier) :

1. Formulaire de candidature à une bourse ERASMUS, validée par le responsable de stage de la section de BTS (après validation pédagogique du stage).
2. Publics ayant moins d'opportunités : Notification Bourse (échelon 6/7)
3. Attestation Assurance Responsabilité Civile
4. Attestation Assurance maladie et copie Carte Européenne Assurance Maladie
5. Copie Pièce d'identité (Carte d'identité ou Passeport si requis/Titre de séjour si requis).
6. Attestation Prise en charge frais médicaux et Assurance rapatriement conseillée,
7. Hors UE : Assurance prise en charge médicale - Hors UE : Copie du visa adapté (et non pas visa touristique)
8. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire

Acceptation de la Commission :

Le correspondant Erasmus+ finalise l'inscription du bénéficiaire sur les plateformes dédiées, vérifie la complétude du contrat pédagogique et l'ensemble des pièces du dossier. Un courrier d'acceptation de la demande de bourse est envoyé au participant.

Refus de la Commission :

Un courrier de refus motivé de la demande de bourse est envoyé au participant. (soit pour plafond de financement atteint ou pour non-respect des critères de sélection).

Le contrat pédagogique et la bourse Erasmus sont formalisés dans le kit de mobilité ERASMUS+ établi avec le DDFPT ou professeur responsable du stage et avec le coordonnateur ERASMUS+



Obligations du participant :

1. Fournir le Certificat de stage au retour du Stage : rubrique « After the mobility » de la convention de stage (Kit) Erasmus+
2. Réaliser 2 tests linguistiques dits tests « OLS » (Plateforme Erasmus dédiée) :
 - ✓ 1er Test OLS en ligne avant la mobilité
 - ✓ 2nd Test OLS en ligne après la mobilité
3. Obligation de saisir le rapport en ligne du participant : Tout bénéficiaire d'une bourse Erasmus doit compléter le rapport de participant (généralisé directement par la plateforme Erasmus+ par courrier électronique, questionnaire à compléter).

Montant d'une bourse Erasmus et modalités de règlement voir tableau indicatif

Le montant de la bourse dépend du pays de destination et du mode de transport retenu et de la durée de mobilité et de la situation individuelle de l'étudiant. Le calcul du montant est communiqué à l'étudiant dès lors qu'il aura fourni les informations nécessaires. Les publics ayant moins d'opportunités bénéficient de soutiens financiers supplémentaires.

Le versement de la bourse est opéré par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire par le Trésor public, après acceptation du dossier de demande par la Commission et envoi du courrier officiel.

- ✓ 80 % : 30 jours après acceptation du dossier ou à réception de l'attestation d'arrivée en stage de l'étudiant
- ✓ 20 % dans un délai de 45 jours après la soumission du rapport en ligne du participant, le 2nd Test OLS et la remise du certificat de stage (Rubrique « after the mobility » de la convention de stage Erasmus+)
- ✓ L'étudiant s'engage à réaliser le stage pour toute la durée, en cas de rupture anticipée du fait de l'étudiant, l'intégralité de la bourse devra être remboursée sauf cas de force majeure